



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF DU 10 JUIN 2025

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15

Date de la Convocation : 4 JUIN 2025

Présents : 09

Votants : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames, Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Cécile MARIOTTE,
Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD

Absents excusés : Guillaume COULON, Mylène LIGNAN ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE, Julien THIRIET ayant donné pouvoir à Serge THIRARD

Absents : Audrey GIRARD, Denis FENEON, Patrick MONIN

Secrétaire de séance : Aurore DUTARTRE

Etat civil : Néant

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Aurore DUTARTRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 13 mai 2025 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

1. Bail commercial

Le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 88 rue Basse est en cours de rénovation pour être loué en tant que local commercial. En effet l'agence immobilière « Dynamic Immo » souhaite occuper ce local pour ancrer son activité sur Azé et a sollicité la municipalité.

Il convient d'établir un bail qui sera réalisé par l'étude Paris, Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit bail, ou en cas d'empêchement l'un des adjoints Monsieur DEMARTHE ou Monsieur LAVIGNE.

Les frais inhérents à l'établissement du bail seront pris en charge par le locataire.

La location pourra débuter au premier août pour un montant mensuel de 250€.

2. Programme Action Prévention Risques Inondation (PAPI)

Lors de la précédente séance du conseil municipal, il avait été convenu de solliciter MBA pour inscrire le bassin versant viticole du secteur de Rizerolles dans le PAPI.

Suite au courrier transmis par le Maire à MBA, l'inscription de ce secteur nous a été confirmée, elle doit s'accompagner d'une lettre d'engagement à adresser à l'EPTB avant le 15 juin 2025.

MBA nous a informés récemment que ce courrier devra comporter une estimation financière des aménagements à réaliser, très approximative puisque le détail des aménagements est justement l'objectif de la suite de l'étude. Cette estimation s'élèverait à 110 000€, basée sur les coûts réels d'aménagement constatés par le bureau d'étude sur d'autres projets. Le ratio utilisé de 1 000 euros par hectare de bassin versant représente une fourchette moyenne haute.

Le Maire précise qu'il s'agit plus à ce jour d'un engagement moral que d'un engagement sur un montant précis de travaux. Il rappelle que les travaux réalisés dans le cadre du PAPI bénéficient d'un taux de subvention intéressant. Et que cette étude et les travaux préconisés, venant en complément de l'étude sur le versant de Burchères et des réalisations effectuées dans le cadre de l'ASA, nous permettraient d'avoir un traitement quasi exhaustif des ruissellements sur les différents bassins viticoles d'Azé.

3. MBA : Fonds de concours

Il a été inscrit au budget 2025 les crédits pour rénover le vitrail situé au-dessus du tympan de notre église, cette inscription budgétaire fait suite au travail réalisé par l'association Patrimoines d'Azé en 2023 qui a impulsé la rénovation des deux vitraux latéraux du porche, œuvre de Monsieur Bouillot. Il convient donc d'achever cette mise en lumière de notre patrimoine.

Le cout de cette rénovation est de 15 550 € HT aussi Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le fonds de concours de MBA pour 50% du montant HT soit une demande de 7 775€ HT.

La rénovation de la Teppe St Martin sera achevée dans le courant du dernier trimestre 2025, il convient pour parachever cette opération de refaire la route de Chatenay qui borde la Teppe et qui va jusqu'au cimetière soit 1 050m² avec finition en enrobé.

Après consultation, l'entreprise Eiffage a établi un devis pour 33 600€ HT, aussi Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le Fonds de concours Voirie pour 50% de ce montant.

L'intérêt d'avoir au cœur du village une épicerie n'est plus à démontrer. Le conseil souhaite soutenir cette activité. Après étude sur site avec les entreprises, il apparait que la ventilation du local est insuffisante, le fonctionnement des moteurs des armoires positives et négatives chauffe inutilement le local, forçant par ailleurs la climatisation. Le résultat n'est pas probant : élévation de la température, facture d'électricité très importante, risque de nuisances sonores.

Aussi il est proposé d'installer un extracteur d'air pour extraire la production d'air chaud des frigos. Les devis reçus s'élèvent à 3 325,48 € HT (CV Maintenance) et à 480€ HT (SNEEB).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le fonds de concours MBA pour la revitalisation des commerces pour 50% du montant HT soit 1 902 € HT.

4. Lavoir Saint-Etienne

Suite à un entretien avec le riverain du lavoir Saint-Etienne, celui-ci a demandé, d'un commun accord, un devis à l'entreprise FOULON concernant la réfection de l'intérieur du lavoir.

Ce devis, reçu récemment, s'élève à 3 622,5 euros HT. Il comprend l'enlèvement des pierres détériorées, ainsi que la fourniture et la pose de nouvelles pierres sur toute la longueur de la banquette vandalisée.

Le Maire rappelle l'importance de ce patrimoine, au cœur du village, qui avait été entièrement rénové au début des années 2000 et qui a été victime de vandalisme. Cependant, le coût est conséquent. Le conseil s'accorde sur l'intérêt de l'opération et la possibilité d'une participation financière de la commune mais souhaite étudier les pistes permettant de réduire les coûts. Le Maire reprendra donc contact avec les principaux intéressés (riverain, association Patrimoines, entreprise...) pour en discuter.

5. Création poste d'adjoint administratif

Du fait de l'embauche d'une nouvelle agente sur le poste de secrétariat/budget, il convient de créer un poste d'adjoint administratif correspondant au grade de la personne embauchée. Le poste actuel, d'adjoint administratif principal de deuxième classe, ne devant être supprimé qu'en septembre, suite à échange avec le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application de l'article L332-8 du code précité, Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 novembre 2024, Considérant la nécessité de créer un emploi de Secrétaire comptable au grade d'Adjoint administratif, en raison de la mutation de l'agent en place,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de Secrétaire comptable au grade d'Adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 juin 2025,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial,

Grade : Adjoint administratif :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413 .

6. Travaux en cours

Le curage du bassin de rétention de Rizerolles a été réalisé, la terre doit être évacuée par les viticulteurs du bassin versant ou autres intéressés. Des travaux seraient à prévoir sur ce bac au niveau des évacuations.

Les toitures des lavoirs de Rizerolles et St Etienne ont été nettoyées.

Nos agents ont continué l'entretien des espaces verts, en adoptant une tonte différenciée qui consiste à adapter la hauteur et la fréquence des coupes afin de favoriser la biodiversité.

Par ailleurs un petit aménagement paysager a été réalisé juste avant le pont sur la Mouge vers la Teppe Saint-Martin.

7. Questions diverses

- **Lutte contre les violences faites aux femmes** : un guide a été reçu pour aider à faire face à ce fléau, il est à disposition en mairie.
- **Critérium du Dauphiné** : le 1^{er} adjoint Jean-Paul DEMARTE fait un point complet sur le dispositif mis en place pour le passage de la course, et plus particulièrement l'emplacement des barrières et des signaleurs.
- **Collecte des déchets ménagers** : MBA a rappelé les règles de collecte des déchets ménagers telles qu'elles existent depuis longtemps, à savoir que les déchets doivent être présentés à la collecte dans des bacs normalisés. Ceci pour des raisons de sécurité des ripeurs mais aussi d'hygiène (il est rappelé que la municipalité est régulièrement sollicitée pour des pollutions et nuisances liées à des sacs éventrés par divers animaux). La commune, consciente de la baisse du volume des ordures ménagères résiduelles, a sollicité MBA à ce sujet et un échange va prochainement avoir lieu sur la possibilité de compléter l'équipement en bacs collectifs. Le Maire précise que ceci sera vu à l'échelle de la totalité de la commune, pour des soucis d'équité.
- **Réponse de La Poste** : suite au courrier de la municipalité concernant la suppression des « boîtes jaunes » permettant le dépôt du courrier à expédier, nous avons reçu une réponse de La Poste. Même si elle n'apporte pas d'éléments nouveaux sur le fond, celle-ci précise toutefois que les habitants gardent la possibilité de confier leur courrier à poster au facteur lors de son passage.
- **Précipitations du 4 mai 2025** : la commune avait sollicité la préfecture sur la possibilité d'effectuer une déclaration concernant cet évènement. En retour, la préfecture nous a précisé que « *la commune a la possibilité de déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour le phénomène d'inondation par ruissellement et coulées de boue. Une communication envers l'ensemble des habitants est possible afin de recenser les sinistrés, mais cette information n'est pas indispensable à ce stade de la procédure.* En cas de reconnaissance, les habitants sinistrés auront 30 jours à compter de la publication de l'arrêté ministériel pour se signaler auprès de leur assureur ». Le Maire reprendra contact avec la Préfecture afin d'évaluer la pertinence de cette démarche sachant que nous n'avons pas été saisis par des assureurs à ce jour.
- **Piscine communautaire d'Azé** : comme chacun a pu le constater, la piscine a rouvert pour 3 mois, les éléments de communication ont été largement diffusés par MBA. La commune les a relayés de son côté. Le Maire invite à se rappeler dans quelle situation nous étions il y a 1 an, et à considérer la grande importance de l'ouverture estivale de cet équipement public.

8. Tour de table

Jean-Paul DEMARTE : Signale que la date limite d'inscription pour les affouages est fixée au 1^{er} août.

Daniel BOUCHARD :

- Le banc Route d'Aine n'est pas en place. Réponse du 1^{er} Adjoint : le banc est en cours de rénovation de la part du service technique.
- Où en est la démarche pour la citerne incendie en Vaux ? Réponse du Maire : nous n'avons pas reçu de réponse positive pour un terrain, le dossier sera relancé.
- Les drapeaux du balcon de la mairie ne sont pas en bon état. Réponse de la 4^{ème} Adjointe : ils ont été commandés et seront changés.

Dany GRANDJEAN :

- Signale que le stop au carrefour de l'Eglise n'est pas tout le temps respecté. Et s'interroge sur la possibilité d'une priorité à droite.
- Les grilles d'accès aux parcelles viticoles Route d'Aine sont à réparer. Réponse du 1^{er} Adjoint : l'opération est prévue avec l'aide d'un tiers.

Cécile MARIOTTE :

- Rappelle la représentation théâtre de vendredi 13 juin à 9h30 pour les scolaires de l'école d'Azé. Ainsi que le spectacle de marionnettes le soir à 18h30.
- Revient sur sa participation à l'AG du Pays d'Art et d'Histoire, qui a un important programme d'animations et qui a édité des livrets thématiques.
- Rappelle l'exposition d'affiches par l'association Patrimoines d'Azé du 29 juin au 6 juillet

Véronique DUFETRE :

- Des plantations dans la bachasse de Conflans ont été volées.

Alexandra BONOT :

- Signale une portion de route avec un dénivelé dangereux route de Conflans. Réponse du 1^{er} adjoint : ce lieu sera signalé, et sa remise en état est à l'étude.

Aurore DUTARTRE :

- Le bulletin municipal en est au stade de la finition, il est prévu de le distribuer 1^{ère} semaine de juillet.

9. Agenda :

- 12 juin aux alentours de 16h30 : passage du Critérium du Dauphiné
- 13 juin : Spectacle du Théâtre (Scène Nationale de Mâcon) pour l'école à la salle des fêtes
- 13 et 14 juin : Spectacles contes et marionnettes par le Foyer rural à la salle des fêtes et au jardin partagé
- 15 juin : présence des conscrits sur le marché
- 28 juin : Kermesse de l'école
- 28 juin : vernissage de l'exposition d'affiches, visible toute la semaine par Patrimoines d'Azé
- 28 juin : Cérémonie de Brancion
- 29 juin RV à 10h45 devant la Cave d'Azé : Cérémonie des Batailles d'Azé
- 6 juillet : présence du Pays d'Art et d'Histoire sur le marché
- 6 juillet : Pains & pizzas PPC en Vaux

La séance est levée à 22h00.

La prochaine séance est fixée au mardi 8 juillet 2025 à 19 heures.
